



INFRASTRUCTURES ET MOBILITÉS

# Randonnée

## OBJECTIF

*Accompagner les collectivités dans leurs projets de création, gestion et valorisation de sentiers de randonnée.*



## ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ

- ✓ Appui juridique pour la création des itinéraires (modèles de convention de passage, de délibération communale, etc.).
- ✓ Mise à disposition d'outils pour l'aménagement et l'entretien des itinéraires (modèles de cahier des charges, charte départementale de signalétique, etc.).
- ✓ Conseil dans la promotion des itinéraires (charte départementale des fiches et guides de randonnée pédestre, équestre et VTT).
- ✓ Mise à disposition des intercommunalités compétentes en matière de randonnée de l'outil Geotrek pour la gestion et la valorisation des sentiers de randonnée, formation des agents des Communautés de communes membres du réseau Geotrek Pyrénées-Orientales, rédaction de documentation technique, assistance technique, valorisation des randonnées inscrites au PDIPR sur Rando66.fr, le portail web de la randonnée dans les Pyrénées-Orientales.

**Service Environnement** : 04 68 85 82 15 - [at-environnement@cd66.fr](mailto:at-environnement@cd66.fr)



Le Département au service des communes et des intercommunalités